



CLUB CONVAINCRE
www.convaincre-rhone.fr

Le 26 Février 2023

Le Club CONVAINCRE DU RHONE a remarqué

A notre agenda :

Mercredi 1 mars à 20 h 00 Conférence de Renaud Payre (3ème Vice-président de la Métropole de Lyon, Habitat, logement social et politique de la ville)
Réguler le marché de l'immobilier, c'est possible

Mardi 7 mars à 18 h 30 Forum Ecologie, radicalité et démocratie animé par Michel Weill

Mercredi 15 Mars à 20 h 30 Conférence de Dominique Boliet et Michel Weill
Fin du travail ou faim de qualité du travail

Mis cette semaine sur le site de Convaincre <https://convaincre-rhone.fr>

Convaincre a remarqué du 19 février :

[Convaincre a remarqué le 19 Février 2023 | Club Convaincre - Rhône \(convaincre-rhone.fr\)](#)

Le compte rendu de la conférence de Michel Ghinsberg Contrôler l'immigration ou améliorer l'intégration du 22 février 2023:

[Compte rendu de la conférence Convaincre du 22 février 2023 de Michel Ghinsberg Contrôler l'immigration ou améliorer l'intégration | Club Convaincre - Rhône \(convaincre-rhone.fr\)](#)

Rubrique Europe

UKRAINE : Une guerre qui dure et transforme l'Europe !

Il y a un an, la Russie envahissait l'Ukraine, marquant le retour de **la guerre en Europe** en bouleversant la géopolitique mondiale. Après de violents combats, des villes dévastées, des milliers de morts, la guerre risque d'être longue car aucun des 2 camps n'est en mesure de gagner. Le 23 février 2023 à l'Assemblée des Nations Unies, **141 des 193 Etats membres de l'ONU** ont voté pour "**Un retrait immédiat et sans condition de toutes les forces militaires russes du territoire ukrainien à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de ce pays**" **7 pays ont voté contre** (Russie, Biélorussie, Syrie, Corée du Nord, Mali, Nicaragua, Erythrée) et **32 se sont abstenus** dont la Chine, l'Inde et le Pakistan, l'Iran,

le Vietnam, la Bolivie et 14 Etats africains. Ces pays abstentionnistes représentent plus de la moitié de la population mondiale.

Dès le 24 février 2022, premier jour de l'invasion par l'armée russe de leur pays, beaucoup d'Ukrainiens ont été contraints de fuir en masse leurs domiciles et de franchir la frontière. Ils ont pu compter sur **la solidarité des Européens**, un an après **4 568 057** Ukrainiens (10% de la population de l'Ukraine avant la guerre) ont obtenu **le statut de protection temporaire** dans les Etats membres de l'UE dont la **Pologne** (1 563 386), **Allemagne** (881 399), **République Tchèque** (489 158), **Italie** (169 837), **Espagne** (167 726), **Bulgarie** (153 059), **France** (118 994), **Roumanie** (115 047), **Slovaquie** (109 623) et les autres pays européens moins de 100 000 réfugiés de 89 730 aux **Pays Bas** à 6 756 au **Luxembourg**.

Le 17 janvier dernier, la Présidente de la Commission européenne Mme Ursula von der Leyen a affirmé à l'attention du peuple ukrainien " ***Je peux vous assurer que l'Europe se tiendra toujours à vos côtés***". Ainsi les aides financières versées en 2022 à l'Ukraine par l'ensemble des pays de l'Union européenne sont estimées à plus de **50 milliards d'€** pour permettre à **l'économie ukrainienne** de tenir le choc (29,3 milliards d'€), mais aussi **l'aide humanitaire** pour subvenir aux besoins des réfugiés (18,2 milliards d'€) et **militaire** par l'envoi d'armes à l'armée ukrainienne (3,8 milliards d'€)

Résolution des Nations unies du 23 février exigeant le retrait immédiat, complet et sans condition de toutes les forces militaires russes du territoire ukrainien à l'intérieur des frontières internationalement reconnues du pays.

141 pays ont voté en faveur de la résolution, 32 se sont abstenus, 7 ont voté contre. (source Le Grand Continent du 25 février 2023)

FONDS EUROPÉENS : *Pour une transition juste !*

Pour la période 2021-2027, le **Fonds pour une transition juste** (FTJ) est un nouveau programme de l'UE pour soutenir les territoires les plus dépendants des énergies fossiles qui sont fragilisées par la transition écologique, ainsi que les travailleurs concernés par le déclin des secteurs les plus polluants. Son objectif est de **rendre socialement juste la transition vers une économie neutre en carbone** et d'éviter l'aggravation des inégalités régionales. Le **FTJ finance**, les investissements dans les PME qui se diversifient et se modernisent mais aussi les nouvelles entreprises créant des emplois, de même dans la recherche et l'innovation sur les énergies renouvelables et les technologies de décarbonisation des mobilités, ainsi que les investissements dans le numérique et l'économie circulaire (recyclage et réduction des déchets). Il doit permettre **la formation et la reconversion des travailleurs et des demandeurs d'emplois** concernés par cette transition écologique ainsi que la réhabilitation des friches industrielles.

Le budget du FJT est de **17,5 milliards d'€** qui mobilise une partie du programme InvestEU ainsi que des prêts au secteur public dont **1,5 milliard d'€** de subventions et **10 milliards d'€** de prêts accordés par la Banque européenne d'investissement. Le **mécanisme pour une transition juste** propose des subventions et des instruments financiers avec des taux différents de cofinancements selon les régions, les plus développées : **50%**, celles en transition **70%**, et celles les moins développées **85%**. Les entreprises, les universités, les centres de recherche et de nombreux organismes publics et privés peuvent prétendre aux

financements du FJT s' ils répondent aux priorités de chaque région prévues dans les **plans territoriaux pour une transition juste**.

La France doit bénéficier de **937 millions d'€** pour les **6 régions concernées** : Auvergne Rhône Alpes (Vallée de la chimie, Grenoble, et les communautés de communes Entre Bièvre et Rhône et Les Balcons du Dauphiné), le Grand Est, les Hauts de France, la Normandie, les Pays de Loire et le SUD-Paca. Les Conseil régionaux gèrent **70%** de l'enveloppe nationale destinée aux **investissements économiques** prévus dans les programmes opérationnels régionaux du FEDER-FSE+ FJT et l'Etat les **30%** le volet "**Emploi et compétences**" pour soutenir la reconversion ou le perfectionnement professionnel des travailleurs et des demandeurs d'emploi, ainsi que l'accompagnement des territoires concernés par le **Fonds pour une Transition Juste (FJT)**.

Source : Tout l'Europe du 22 février 2023

AGRICULTURE : La nouvelle politique agricole commune !

La politique agricole commune (PAC) mise en place depuis 1962, a pour rôle de faire face aux prix mondiaux des produits agricoles et de remédier aux pénuries alimentaires. A cette fin, elle organise le marché européen en le protégeant des importations et des fluctuations du marché mondial par **une solidarité financière** avec des prix minimums garantis pour les producteurs. Elle représente **32% du budget de l'UE** avec **386,6 milliards d'€** pour la période 2021-2027 dont **291,1 milliards** du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et **87,5 milliards d'€** du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et **8 milliards** supplémentaires du plan de relance européen.

Depuis le 1er janvier 2023, les nouvelles règles régissent l'agriculture européenne avec des **plans stratégiques nationaux** , les **éco-régimes** et la **conditionnalité sociale**. Sous réserve de respecter certains critères arrêtés par les Etats membres, les exploitations sont éligibles à un paiement de base à l'hectare harmonisé au plan régional ou national plus des aides aux jeunes agriculteurs de moins de 40 ans et des montants supplémentaires pour promouvoir les pratiques favorables à la préservation de l'environnement et du climat (ces éco-régimes doivent représenter **25%** des aides directes dans les plans stratégiques nationaux). A partir de 2025, **le respect des droits des travailleurs agricoles** sera une condition du paiement des aides européennes.

La nouvelle politique agricole commune se veut **plus verte** (le secteur agricole de l'Union produit environ 10 % du total des émissions de gaz à effet de serre de l'Union) avec le développement de l'agriculture biologique, la mise en place de mesures favorisant la rotation des cultures , **plus équitable** avec le respect des droits des travailleurs et le soutien financier aux agriculteurs, mais aussi avec une plus grande marge de manoeuvre aux Etats membres avec la validation des **plans stratégiques nationaux (PSN)**. Celui de la France validé le 31 août 2022 obtient **9,1 milliard d'€ par an** jusqu'en 2027 (17% du budget annuel de la PAC) avec un effort pour l'élevage et la filière légumineuse, mais aussi le développement de l'agriculture biologique (objectif 18% de la surface agricole en 2027) et le soutien aux petites et moyennes exploitations agricoles (d'une surface de moins de 53 hectares).

source : Toute l'Europe du 23 février 2023

Soutenez le Club Convaincre en envoyant un chèque d'adhésion de 30 € à l'adresse du trésorier du Club Pierre Prunet 63 chemin des Forêts St Cyprien Lachassagne 69 480

pour tout contact : club.convaincre@gmail.com tel : 06 11 11 49 24

notre site <http://www.convaincre-rhone.fr/>